

SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, un don, des contentieux et des préemptions en D.P.U.
- M. le Maire n° 4 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.
- M. le Maire n° 4bis- **Motion visant à suspendre les relations entre la Ville d'Orléans et la Ville de Trévise.**
Compte tenu des propos xénophobes et homophobes tenus récemment par plusieurs élus de l'équipe municipale de Trévise, le Maire d'Orléans propose au Conseil Municipal, par cette motion, de suspendre les relations entre Orléans et Trévise. Nous regrettons d'être contraints de prendre, une nouvelle fois, une telle décision mais la Ville d'Orléans ne peut transiger sur les principes de liberté, égalité, fraternité qui fondent notre République.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 5 - **Budget Primitif 2008. Approbation :**

a) Ville

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>		
Total de la section d'investissement	60 769 461	60 769 461
Total de la section de Fonctionnement.....	173 897 747	173 897 747
Montant du budget primitif Ville.....	234 667 208	234 667 208

Adopté par 44 voix contre 10.

b) Opérations funéraires

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Total de la section de fonctionnement et montant de ce budget	56 550	56 550
--	--------	--------

Adopté par 44 voix contre 10.

c) Opérations soumises à T.V.A.

BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

Total de la section d'investissement	180 585	180 585
Total de la section de fonctionnement ..	1 216 830	1 216 830
Montant du budget des opérations Soumises à T.V.A.	1 397 415	1 397 415

Adopté par 44 voix contre 10.

d) Z.A.C. en régie

BUDGET DES Z.A.C EN REGIE

Total de la section d'investissement	478 815	478 815
Total de la section de fonctionnement ..	770 330	770 330
Montant du budget des Z.A.C. en régie..	1 249 145	1 249 145

Adopté par 44 voix contre 10.

e) Parc Floral

BUDGET DU PARC FLORAL

Total de la section d'investissement	930 000	930 000
--	---------	---------

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Total de la section de fonctionnement	2 218 841	2 218 841
Montant du budget du Parc Floral	3 148 841	3 148 841

Adopté par 44 voix contre 10.

f) M. le Maire est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits :

- au niveau du chapitre par nature, pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre par nature, pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 6 - **Décision modificative n° 11.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté par 44 voix.
Il y a 10 abstentions.**

M. MARTIN

n° 7 - **SEDIT MARIANNE. Solde du marché. Approbation d'une transaction.**

Par marchés passés après appel d'offres comprenant 3 lots, la Société SEDIT MARIANNE a été chargée du renouvellement de l'application de gestion financière.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction à passer avec la Société SEDIT MARIANNE portant sur :

- le paiement d'un solde de marché de 29 572,72 € H.T., soit 35 368,97 € T.T.C., et la levée des réserves pour permettre le remboursement des retenues de garanties,

- la résiliation du lot n° 3 relatif à la maintenance,

- le renoncement par la Ville à l'application des pénalités de retard.

**Adopté par 44 voix.
Il y a 10 abstentions.**

M. MARTIN

n° 8 - **E.M.I.S. et Ecole de Musique. Régularisation des régies de recettes.**

Les vérifications menées ont fait apparaître pour l'E.M.I.S. un déficit de 306,80 € et pour l'Ecole de Musique un déficit de 872 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décharger les régisseurs de la régie de recettes de l'E.M.I.S. et de l'Ecole de Musique, de toute responsabilité, compte tenu des vols dont ils ont été victimes.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 9 - **Société d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin-Groupe S.N.I. Garantie d'un emprunt de 265 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin-Groupe S.N.I. pour le remboursement de la somme de 132 500 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 265 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à la réalisation de 24 logements sociaux, situés Ilot de la Râpe – Z.A.C. Coligny - à Orléans.

La Société d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin-Groupe S.N.I. s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 5 logements dans le cadre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **Société d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin-Groupe S.N.I. Garantie d'un emprunt de 1 850 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin-Groupe S.N.I. pour le remboursement de la somme de 925 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 850 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à la réalisation de 24 logements sociaux, situés Ilot de la Râpe – Z.A.C. Coligny - à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 11 - **Société Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 551 162 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société BATIR CENTRE à hauteur de 275 581 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 551 162 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 8 logements situés 22, Place Croix Morin à Orléans.

La Société BATIR CENTRE s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 12 - **Société Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 331 601 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société BATIR CENTRE à hauteur de 165 800,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 331 601 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 7, rue de Vaucouleurs à Orléans.

La Société BATIR CENTRE s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 13 - **Société Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 237 671 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société BATIR CENTRE à hauteur de 118 835,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 237 671 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 7, rue de Vaucouleurs à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Personnel municipal. Communication.**

M. KAFTANJIAN présente le bilan social relatif au personnel municipal sur la période 2001-2007, en abordant les points suivants :

- des effectifs adaptés à l'activité et liés aux mesures adoptées au cours de la période,
- 200 métiers et une professionnalisation accrue grâce à la formation,
- des conditions de travail améliorées,
- une masse salariale en progression compte tenu de mesures nationales, mais aussi de décisions propres à la ville d'Orléans.

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Ce tableau présente la situation au 1^{er} janvier 2008 et comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} juillet 2007, date de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal. Il anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 1^{er} semestre 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Agenda 21. Plan de Déplacement Employés. Abonnement à Vélo +. Caution de la Ville pour ses agents. Approbation.**

La Ville a pour volonté de favoriser l'usage du vélo sur son territoire. De même, le Plan de Déplacement Employés (P.D.E.) de la Ville a pour ambition d'inciter ses agents à la pratique du vélo dans les déplacements professionnels.

Pour développer une approche des déplacements internes en adéquation avec les principes du développement durable, la Ville va souscrire un abonnement collectif Vélo+.

De plus, afin d'inciter ses agents à utiliser le service Vélo+ au quotidien, la Ville propose, dans le cadre du P.D.E., la prise en charge initiale de la caution de 150 € pour chaque agent souhaitant souscrire un abonnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de se porter caution au titre de l'abonnement Vélo+ pour l'ensemble de ses personnels permanents ainsi que pour les agents non permanents depuis plus de 3 mois, les agents supportant toutefois in fine le coût de la caution si celle-ci devait être encaissée ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville la convention à intervenir à cet effet avec la Société EFFIA.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Réforme du statut des agents de la catégorie C. Reclassement statutaire par tranche. Approbation.**

Dans le cadre de la réforme du statut des agents de la catégorie C mise en œuvre avec effet du 1^{er} novembre 2006, il est prévu au titre d'une revalorisation de carrière, des reclassements à opérer sur une période de trois ans, pour des agents se situant dans l'échelle de base de rémunération de la fonction publique en vue d'intégrer l'échelle immédiatement supérieure (échelle 4).

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Suite aux observations des représentants du personnel en C.A.P., il est proposé au Conseil Municipal de donner un accord de principe sur le reclassement par tranche sur deux ans (1/3 en 2007 et 2/3 en 2008), pour les cadre d'emplois suivants :

- adjoints techniques,
- agents spécialisés des écoles maternelles,
- auxiliaires de puériculture,
- auxiliaires de soins.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 18 - **Personnel municipal. Maintien des actions sociales actuelles. Approbation de conventions à passer avec le Comité des Œuvres Sociales.**

La loi du 2 février 2007, donne une définition légale de l'Action Sociale : « elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Ainsi, le cadre juridique se trouve désormais modifié, le périmètre de l'Action Sociale relevant de la compétence du Conseil Municipal.

Malgré l'absence de définition d'un cadre juridique jusqu'à présent, la Ville d'Orléans a néanmoins engagé un certain nombre de mesures dans ce domaine.

Dans l'attente des décrets d'application, il convient de reconduire les actions sociales en place dont bénéficient les agents, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de maintenir les actions sociales existantes à la Ville d'Orléans ;

2°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec le C.O.S., ainsi que la convention de mise à disposition du personnel qui en découle, afin de permettre la continuité des actions menées, tant en terme financier qu'en termes de niveaux de prestations individuelles.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. KAFTANJIAN

n° 19 - **Compte Epargne Temps. Indemnité compensant des jours de repos travaillés en 2007.**

Conformément au décret du 12 novembre 2007 et afin de permettre aux agents qui le souhaiteraient d'être indemnisés de jours épargnés, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'indemniser 4 jours de repos travaillés les agents titulaires d'un compte épargne temps, au titre de l'année 2007, selon les modalités précisées dans la délibération.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.***

M. KAFTANJIAN

n° 20 - **Syndicats. Compte rendu de l'utilisation des subventions versées en 2006. Attribution des subventions 2007.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de reconduire, au titre de l'année 2007, les subventions de fonctionnement attribuées aux syndicats détaillées dans la délibération pour un montant global de 44 653 €

Adopté par 53 voix contre 1.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 21 - **Imprimerie municipale. Fixation du coût horaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'Imprimerie Municipale au montant de 34 €;

2°) de décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 22 - **S.I.G.O.R. Renouvellement des conventions de partenariat. Approbation.**

Au titre de son plan de développement informatique général, la Ville d'Orléans a mis en œuvre en 1993 un Système d'Information Géographique baptisé S.I.G.O.R., en associant à l'opération les opérateurs de réseaux dans le cadre d'un partenariat défini par une convention générale et une convention particulière passée avec chacun des partenaires.

Les conventions de partenariat, conclues pour une durée de cinq ans, sont arrivées à échéance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec chacun des partenaires dans le cadre du renouvellement du partenariat relatif au S.I.G.O.R.

Adopté à l'unanimité.

ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 23 - **Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Acquisition d'un site à destination de Centre de Loisirs Sans Hébergement.**

La Poste a mis en vente un site situé sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin constitué d'un parc arboré, d'un domaine sportif utilisé jusqu'au 31 décembre 2007 par l'A.S.P.T.T et d'un ensemble de bâtiments anciennement à usage de centre de loisirs d'une capacité d'accueil d'environ 250 enfants aujourd'hui libre d'occupation, soit un ensemble d'une superficie totale de 82 252 m², dit « Domaine de Soulaire ».

Il est apparu opportun pour la Ville de se porter acquéreur de ce site adapté en vue d'un redéploiement de l'activité de Centre de Loisirs Sans Hébergement aujourd'hui répartie sur plusieurs sites.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition auprès de la S.C.I. Centres de Loisirs, filiale de La Poste et propriétaire, du site du « Domaine de Soulaire », situé sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin d'une superficie cadastrale totale de 82 252 m², pour un montant de 1 885 000 € hors taxe et hors droit dont le paiement sera réglé en deux termes.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Partenariat culturel 2006-2008 avec le Département du Loiret. Année 2007. Approbation d'un avenant à la convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention de partenariat culturel 2006 – 2008 à passer avec le Département du Loiret, pour préciser la participation du Département au titre de l'année 2007 à hauteur de 479 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Archilab 2008. Collaborateurs recrutés pour la manifestation. Prise en charge ou remboursement des frais de mission. Approbation des bases.**

Archilab 2008 sera consacré aux mutations urbaines à l'échelle européenne.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge ou le remboursement des frais de mission des collaborateurs occasionnels d'Archilab 2008 lors de leurs déplacements et séjours, selon les bases décrites dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 26 - **Zénith. Contrat d'affermage. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 25 avril 2002, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a adopté le contrat par lequel la Ville a confié à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES l'exploitation du Zénith, par voie d'affermage.

Ce contrat prévoit :

- d'une part, le versement à la Ville, par S.A. ORLEANS-SPECTACLES, d'une redevance,

- d'autre part, le versement à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES par la Ville, d'une participation.

Suite à un arrêt de la Cour de Justice Européenne, la Ville peut désormais fixer le montant de la redevance, en fonction de critères autres que celui du taux d'amortissement technique du bien.

Une redevance fixe annuelle, calculée sur la base de 0,8 % du coût de l'investissement, est justifiée, compte tenu de la nature de l'équipement, de l'activité confiée à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES et de la réalité économique de l'exploitation du Zénith.

La participation versée par la Ville diminuée, le cas échéant, de l'intéressement, peut, de ce fait, être supprimée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au contrat d'affermage du Zénith, à passer avec la S.A. ORLEANS-SPECTACLES afin de procéder à la modification du montant de la redevance due par le fermier à la Ville, et à la suppression de la participation de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 27 - **Salles des équipements culturels. Location. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs de location des salles municipales gérées par la Direction de la Culture et de l'Événementiel détaillés dans le tableau annexé à la délibération, incluant les tarifs de facturation de mise à disposition du personnel ;

2°) de décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

M. CHAMPIGNY

n° 28 - **Carré Saint-Vincent. Structures de création et de diffusion. Attribution du premier acompte au titre de 2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des premiers acomptes de subventions 2008 à chaque structure de création et de diffusion du Carré Saint-Vincent ainsi qu'il suit :

- le Carré Saint-Vincent – Scène Nationale 410 500 €
- le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.) . 113 343 €
- le Centre Dramatique National (C.D.N.)..... 77 385 €
- le Centre Chorégraphique National (C.C.N.) 68 908 €

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 29 - **Monuments classés. Restauration. Demande de subvention auprès du Département. Approbation de nouveaux plans de financement.**

Les plans de financement prévisionnels votés par le Conseil Municipal de la Ville pour les restaurations envisagées en 2007 prévoyait une subvention à hauteur de 25 % du Département qui s'avère être un taux minimum. Afin de permettre au Département d'attribuer une subvention supérieure à ce taux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les nouveaux plans de financement prévisionnels portant sur les restaurations de l'Hôtel Groslot, de la Salle des Thèses et de l'Eglise Saint-Aignan phase II (Projet Architectural Technique) présentés en annexe à la délibération ;

2°) de solliciter auprès du Département ces subventions au taux de 35 % du montant H.T. des travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 30 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2008. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la D.R.A.C. et de la Région Centre les subventions au taux le plus élevé possible pour l'organisation des expositions décrites dans la délibération, qui se tiendront au musée de Beaux-Arts ;

2°) de solliciter auprès de la D.R.A.C. et de la Région Centre les subventions au taux le plus favorable pour la réalisation des campagnes de restauration et de conservation préventive au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais au cours de l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 31 - **Conservatoire. Partenariat avec l'association Orléans Concerts. Année 2008. Convention d'objectifs. Approbation d'un avenant.**

L'Association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du Conservatoire.

Pour 2007-2008, le programme proposé au public sera composé d'un « Concert de Noël » en décembre et d'un cycle dédié à « Serge RACHMANINOV ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts précisant les engagements de chacune des parties pour la saison 2007-2008 ;

2°) de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'activité pédagogique, au taux le plus élevé possible ;

3°) de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 12 723 € maximum, sous réserve de l'obtention par la Ville d'Orléans de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.).

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

Mme HEAU

n° 32 - **Conservatoire. Convention de jumelage avec le C.H.R. d'Orléans. Renouvellement. Approbation d'un avenant.**

Le partenariat entre le Conservatoire et le C.H.R. d'Orléans en faveur de la culture musicale à l'hôpital se déroule avec succès depuis six ans sous la forme d'un jumelage soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de la Région Centre et le Cercle des Partenaires.

Des animations hebdomadaires et ponctuelles sont organisées auprès des enfants hospitalisés dans les services de chirurgie pédiatrique, néonatalogie et centre d'aide médico-social précoce (C.A.M.S.P.).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de jumelage, à passer avec le C.H.R. d'Orléans concernant la poursuite du partenariat en faveur de la « musique à l'hôpital », pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY
Mme HEAU

n° 33 - **Conservatoire. Convention de partenariat avec l'association Musicothérapie Expression 45. Renouvellement. Approbation d'un avenant.**

Le Conservatoire et l'association « Musicothérapie Expression 45 » coopèrent en faveur des personnes malvoyantes de l'E.S.A.T. Auguste RODIN à La Source en leur ouvrant l'accès à la pratique musicale.

Compte tenu des résultats positifs obtenus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 à la convention à passer avec l'association Musicothérapie Expression 45 pour l'année 2008, afin de poursuivre le partenariat mené en faveur des personnes malvoyantes de l'E.S.A.T. Auguste Rodin.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY
Mme HEAU

n° 34 - **Conservatoire. Mise en place d'échanges pédagogiques entre les conservatoires d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais. Approbation d'une convention.**

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit la mise en place d'un schéma départemental des enseignements artistiques, notamment pour la musique, la danse et le théâtre.

Dans le Loiret, cinq conservatoires ont été classés par le Ministère de la Culture et de la Communication comme établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont celui d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Ville de Fleury-les-Aubrais pour la mise en place d'échanges pédagogiques entre les conservatoires des deux villes pour l'année scolaire 2007-2008.

Cette convention présente un double intérêt :

- pédagogique, par l'élargissement de l'offre des enseignements optionnels complémentaires,

- économique, par la mutualisation des enseignements spécifiques, existants au conservatoire d'Orléans et au conservatoire de Fleury-les-Aubrais, sans coût supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 35 - **Médiathèque. Fonds local. Acquisition de documents de Max JACOB. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ainsi que du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) des subventions au taux le plus élevé possible, pour chacune des deux d'œuvres de Max JACOB acquises par la médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 36 - **Réseau des Bibliothèques. Fourniture d'ouvrages. Lot n° 2 - bandes dessinées jeunesse et adultes. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à bons de commande à passer avec la Société PRIVAT-LODDE relatif à la fourniture d'ouvrages pour le réseau des bibliothèques, Lot n° 2 - Bandes Dessinées Jeunesse et Adultes, pour un montant minimum de 6 000 € et maximum de 24 000 €

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

- n° 37 - **Institut d'Arts Visuels. Cours de tempéra dans le cadre des cours du soir. Fixation d'un tarif.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tarif applicable au cours de tempéra à l'Institut d'Arts Visuels, pour la période du 1er janvier au 30 mai 2008, détaillé dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) de décider que ce tarif entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

- n° 38 - **Institut d'Arts Visuels. Conférence des recteurs et de principaux des universités de Québec. Approbation d'un accord de coopération.**

Le programme d'échange d'étudiants proposé par la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (C.R.E.P.U.Q.) a pour but de favoriser la mobilité internationale en permettant à un étudiant inscrit à temps plein dans un établissement universitaire, de suivre des cours dans un autre établissement, en vue de satisfaire à une partie des exigences prévues pour l'obtention du diplôme préparé dans l'établissement d'attache.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, afin d'organiser des échanges d'étudiants de l'Institut d'Arts Visuels.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 39 - **Institut d'Arts Visuels. Dispositif Mobi-Centre. Aide régionale de formation à l'étranger. Approbation d'une convention triennale 2007-2010 et d'un avenant au titre de l'année scolaire 2007-2008.**

La Région Centre, dans le cadre du dispositif Mobi-Centre, attribue des bourses de mobilité aux étudiants qui partent étudier en Europe ou en stage de formation hors Europe.

Le montant de l'aide par étudiant est fixé à 60 € par semaine de mobilité.

La Ville s'engage à assurer un suivi comptable et financier des recettes et dépenses relatives au dispositif et à fournir à la Région, un tableau récapitulatif des décisions d'attribution des aides individuelles.

En fin d'année scolaire, la Ville sera tenue de reverser à la Région Centre les sommes non utilisées.

Pour l'année scolaire 2007-2008, la Commission Permanente du Conseil Régional a attribué à l'Institut d'Arts Visuels une subvention d'un montant de 23 040 €, sur une base de 16 candidatures prévisionnelles pour une durée totale de 384 semaines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention triennale 2007-2010 et de l'avenant 2007-2008 à passer avec la Région Centre, relatifs à la participation de la Région à la formation des étudiants de l'Institut d'Arts Visuels à l'étranger, dans le cadre du dispositif Mobi-Centre.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE
M. COUTURIER

n° 40 - **Marché de Noël 2007. Approbation de conventions de partenariat.**

Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Société Jardiland, le G.I.E. de la Place d'Arc, Les Balnéades, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret, L'Atelier Après la Pluie, le restaurant du Pavillon de Limère, définissant les engagements des parties pour la réalisation de prestations.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE
M. COUTURIER

n° 41 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché selon une procédure allégée.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer selon une procédure allégée avec la Société 4 Horizons, pour un montant total de 48 438 €T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière sur la cathédrale Sainte-Croix le 7 mai 2008, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE
M. COUTURIER

n° 42 - **Régie des événements. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs de services de la Régie des Evénements rattachée à la Direction de la Culture et de l'Evènementiel ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1er janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

M. DUPONT
Mme d'AUX

n° 43 - **Agenda 21. Action « Respecter et maintenir la biodiversité en ville ». Installation de ruches pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat.**

L'engagement de la Ville dans la réalisation de ruchers au Jardin des Plantes se veut pédagogique et accessible à tous. Cette action s'intègre dans l'Agenda 21.

Elle favorisera l'observation et permettra aux enfants de s'exprimer, de construire des projets collectifs, d'organiser des recherches et de les placer dans une démarche citoyenne active en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le Centre d'Etudes Techniques Apicoles et le Syndicat Gâtinais et Loiret, afin de définir les modalités de collaboration entre les parties pour l'installation de ruches au Jardin des Plantes. Le montant de la prestation s'élève à 5 000 €par an.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT
Mme d'AUX

n° 44 - **Agenda 21. 5^{èmes} Ateliers du Développement Durable. Organisation. Approbation d'une convention de partenariat.**

Les Ateliers du Développement Durable sont organisés par le Réseau Idéal depuis 2004 à Bordeaux, en étroite collaboration avec la Communauté Urbaine, le Département de la Gironde et la Région Aquitaine.

Le Réseau Idéal recherche une collectivité locale, qui voudrait bien accueillir les 5èmes Ateliers en 2008. Une proposition a donc été faite à la ville d'Orléans.

Notre partenariat avec le Réseau Idéal, maître d'ouvrage et maître d'œuvre des Ateliers du Développement Durable, nécessite une participation financière, à hauteur de 40 000 €(30 000 €d'aide et la mise à disposition du Centre de Conférences à titre gratuit estimée à 10 000 €).

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le Réseau Idéal afin de préciser les conditions dans lesquelles seront organisés les 5^{èmes} Ateliers du Développement Durable au Centre de Conférences d'Orléans les 3 et 4 juin 2008.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE

n° 45 - **Relations publiques. Accueil et départ de délégations. Prise en charge de frais. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'accueil des invités de la Ville, notamment les frais d'hébergement, de restauration, de transport, d'assurance, de visites ;

2°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la présence des prestataires retenus pour les événements organisés dans la Ville, notamment les frais d'hébergement, de restauration et de transport ;

3°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents au déplacement des délégations de la Ville d'Orléans en France ou à l'étranger.

M. PARAYRE

Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 46 - **Maison des Associations. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de la Maison des Associations ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont fixés dans la délibération ;

2°) de rendre ces tarifs applicables à compter du 1er janvier 2008 ;

3°) de décider que, en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois de l'inscription et la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. GABELLE

n° 47 - **Collectif des Commerçants et Artisans du quartier Madeleine. Animations 2007. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 700 € au Collectif des Commerçants et Artisans du Quartier Madeleine au titre des animations qu'il a organisé au cours de l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

M. GABELLE

n° 48 - **Salon de la Maison et de l'Objet. Participation d'artisans d'art d'Orléans. Prise en charge des frais de location des stands par la Ville.**

Dans le cadre du soutien accordé par la Ville aux artisans d'arts – designers, il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de location des stands retenus par le comité de sélection du salon de la Maison et de l'Objet organisé par les Salons Français et Internationaux (S.A.F.I.), en janvier et septembre de chaque année.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 49 - **Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret. 14ème soirée de qualification. Attribution d'une subvention.**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret a organisé la 14^{ème} soirée de la qualification les 8 et 9 décembre 2007, durant laquelle elle a consacré plus de 340 jeunes apprentis qui ont reçu leur diplôme le 8 décembre.

Afin de contribuer à l'excellence des métiers manuels qui participent aussi à l'identité de notre territoire, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. GABELLE

n° 50 - **Centre de Conférences. Contrat d'affermage. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a adopté le contrat par lequel la Ville a confié à la S.E.M. ORLEANS-GESTION, par voie d'affermage, l'exploitation du Centre de Conférences.

Ce contrat prévoit :

- d'une part, le versement à la Ville, par la S.E.M. ORLEANS-GESTION, d'une redevance,

- d'autre part, le versement à la S.E.M. ORLEANS-GESTION par la Ville, d'une participation.

Suite à un arrêt de la Cour de Justice Européenne, la Ville peut désormais fixer le montant de la redevance, en fonction de critères autres que celui du taux d'amortissement technique du bien.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Une redevance annuelle, calculée sur la base de 0,5 % du coût de l'investissement, est justifiée, compte tenu de la nature de l'équipement, de l'activité confiée à la S.E.M. ORLEANS-GESTION et de la réalité économique de l'exploitation du Centre de Conférences.

La participation versée par la Ville peut, de ce fait, être réduite.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du Centre de Conférences, à passer avec la S.E.M. ORLEANS-GESTION, afin de procéder aux modifications de la redevance du fermier et de la participation de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 51 - **Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2008. Location d'un stand. Insertion d'une demi-page dans le guide de l'étudiant. Participation de la Ville.**

La Société « L'Etudiant » organise les vendredi 1^{er} et samedi 2 février 2008, au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans, le «Salon du Lycéen et de l'Etudiant».

Le salon 2008 accueillera un nombre supérieur d'exposants, dont une dizaine sur la vie quotidienne.

Un guide de l'enseignement supérieur en Région Centre est édité à l'occasion du salon. La Ville réserve un insert d'une demi-page pour sa présentation.

Par ailleurs, elle souhaite maintenir sa présence à ce salon en 2008, et mettra plus particulièrement l'accent sur le développement scientifique. Pour ce faire, une animation est prévue par la projection de films scientifiques sur les thématiques développées dans les laboratoires d'Orléans, en appui avec l'Université et le C.N.R.S.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider du montant de la participation de la Ville au Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2008, à hauteur de 20 663,29 €T.T.C., en qualité d'exposant.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 52 - **Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-Être ». Projets de recherche : EPACA., DECORS Innovants. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

La Ville d'Orléans est partenaire du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », communément appelé « Cosmetic Valley », depuis la décision prise en Conseil Municipal du 27 janvier 2006 d'accompagner la création de ce pôle.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Le pôle de compétitivité présente au financement public trois projets dont deux intéressent des laboratoires situés sur le territoire de la Ville. Elle est concernée uniquement par les Projets EPACA – Evolution de la Peau au Cours des Ages et DECORS Innovants, du fait de l'implication du Centre de Biophysique Moléculaire (C.B.M.) du C.N.R.S. et de l'Institut de Chimie Organique et Analytique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec les partenaires des projets EPACA et DECORS Innovants ayant pour objet d'attribuer :

. pour le premier une subvention d'un montant total de 30 767 € au Centre de Biophysique Moléculaire du C.N.R.S.,

. pour le second une subvention d'un montant total de 14 440 € à l'Université d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 53 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) enseignement du premier degré ;

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions qui figurent dans la délibération, pour un montant global de 5 448 € aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Adopté à l'unanimité.

b) enseignement du second degré.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 500 € au Collège MONTESQUIEU pour son projet pédagogique « Prix Littéraire PLAMS ».

Mme MARECHAL n° 54 - **Classes de découverte des écoles publiques. Année scolaire 2007-2008. Approbation des projets.**

Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte qui doit permettre à chaque élève de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, se situe en moyenne à 54 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de classes de découverte 2007-2008 des écoles publiques maternelles et élémentaires figurant dans l'annexe 1 à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 55 - **C.L.S.H. Actualisation des tarifs. Modification d'une précédente délibération.**

Le Conseil Municipal en date du 22 juin 2007 a approuvé l'actualisation des tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement (C.L.S.H.), en faisant apparaître les tarifs avec et sans bon C.A.F.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement présentés en annexes 1, 2 et 3 à la délibération, compte tenu de la revalorisation du bon C.A.F. ;

2°) de décider de l'application de ces tarifs immédiatement pour les prestations à valoir à compter du 1er janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

LOGEMENT

M. CARRE

n° 56 - **Foyers de Jeunes Travailleurs des Acacias et du Colombier. Attribution de subventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions de 8 000 € d'une part au Foyer des Jeunes Travailleurs du Colombier, et d'autre part au Foyer de Jeunes Travailleurs des Acacias.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. STRULLU

n° 57 - **Conseil Consultatif de Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent. Membre du comité de pilotage. Modification.**

Dans le cadre du renouvellement courant des membres de comité de pilotage, il est proposé au Conseil Municipal de décider du remplacement de Mme BARALDI Sandra par M. TESSIER Manuel au sein du comité de pilotage du Conseil Consultatif de Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

M. DABAUVALLE

n° 58 - **Contrat Enfance Jeunesse 2007-2009. Approbation d'un avenant à passer avec la C.A.F.**

En 2006, la C.A.F. a réformé son Contrat Enfance et son Contrat Temps libre en créant un Contrat Enfance Jeunesse.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

La Ville a signé en décembre 2006 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse, ciblé essentiellement autour des actions conduites pour la jeunesse pour régulariser le Contrat Temps Libre arrivé à échéance le 31 décembre 2005.

Le Contrat Enfance arrivé à son terme en 2006, la C.A.F. a donc proposé un avenant au Contrat Enfance Jeunesse intégrant désormais le volet Enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance Jeunesse » courant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009, à passer avec la C.A.F. du Loiret afin d'intégrer le volet Enfance et de fixer les engagements de chacune des parties.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 59 - **Carrefour des Parents. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Année 2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Caisse d'allocations Familiales une subvention dans le cadre de l'Action Sociale au taux le plus élevé possible pour la participation au titre du fonctionnement à l'action du Carrefour des Parents pour l'année 2008 ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales à cet effet.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.***

HYGIENE – SANTE - HANDICAP

Mme BOIN

n° 60 - **Hygiène. Prestations de services. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de désinfection, de désinsectisation chez les particuliers et dans les commerces, bureaux et autres établissements ainsi que pour les prélèvements d'eau, tels qu'ils sont détaillés dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Mme BOIN

n° 61 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de la santé et des personnes handicapées.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes :

- Le Petit Marc 1 000 €
- Relais Orléanais.....5 000 €

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 62 - **Bourses Projets Jeunes. Année 2007. Communication.**

Par délibération en date du 16 février 1996, le Conseil Municipal a décidé d'aider des projets portés par des jeunes orléanais âgés de 16 à 25 ans. Ces projets peuvent relever de domaines très divers : solidarité, humanitaire, social, culturel, sportif ...

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, est chargé, après avoir entendu les jeunes exposer leur projet, de se prononcer sur les projets et de définir le montant des bourses accordées.

Les jeunes lauréats s'engagent par ailleurs à mettre en place des actions présentant le bilan du projet, en contrepartie de l'aide apportée par la Ville d'Orléans.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les projets de l'année 2007 : au total, 8 projets ont été retenus et 48 jeunes orléanais ont bénéficié des bourses.

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 63 - **Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer un acompte sur la subvention de fonctionnement 2008 aux associations sportives dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 990 160 €

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Mme GRIVOT

n° 64 - **Aides en faveur d'associations pour le soutien à des manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 15 700 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 65 - **Aide en faveur d'un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association « Les Amis du Tarot » afin de la soutenir dans ses activités.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS – CIRCULATION- STATIONNEMENT

Mme CHERADAME
M. MARTIN

n° 66 - **Parking de la Charpenterie. Contrat d'affermage. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 20 juin 2002, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a adopté le contrat par lequel la Ville a confié à la S.E.M. ORLEANS-GESTION, par voie d'affermage, l'exploitation du parking de la Charpenterie. Ce contrat a été modifié par 3 avenants successifs.

Ce contrat prévoit :

- d'une part, le versement à la Ville, par la S.E.M. ORLEANS-GESTION, d'une redevance,
- d'autre part, le versement à la S.E.M. ORLEANS-GESTION par la Ville, d'une participation.

Suite à un arrêt de la Cour de Justice Européenne, la Ville peut désormais fixer le montant de la redevance, en fonction de critères autres que celui du taux d'amortissement technique du bien.

Une redevance annuelle, calculée sur la base de 1,55 % du coût de l'investissement, est justifiée, compte tenu de la nature de l'équipement, de l'activité confiée à la S.E.M. ORLEANS-GESTION et de la réalité économique de l'exploitation du parking de la Charpenterie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 4 au contrat d'affermage du parking de la Charpenterie, à passer avec la S.E.M. ORLEANS-GESTION, afin de procéder à la modification de la redevance due par le fermier à la Ville, et à la suppression de la participation de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Mme CHERADAME

n° 67 - **Stationnement payant sur voirie. Convention relative à l'exploitation. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu que la rémunération versée par la Ville à la S.E.M. ORLEANS-GESTION est supérieure au montant réel des charges liées au service, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 5 à la convention d'exploitation du stationnement sur voirie, à passer avec la S.E.M. ORLEANS-GESTION, afin de procéder à la révision de la rémunération de la S.E.M. par la Ville, en la ramenant à 522 900 €H.T. – valeur 2007 ;

2°) de décider que cette disposition entrera en application à compter du 1^{er} janvier 2007.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 68 - **Délégation Départementale de la Prévention Routière. Attribution d'une subvention.**

Le Comité Départemental de la Prévention Routière mène dans le Loiret de nombreuses activités au bénéfice des usagers de la route et de la prévention routière.

Considérant les besoins financiers pour couvrir les charges afférentes aux activités du Comité, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2008 à la Délégation Départementale de la Prévention Routière.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

M. PARAYRE

n° 69 - **Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs des prestations.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la Régie des Opérations Funéraires telle qu'elle est proposée dans la délibération ;

2°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. PARAYRE

n° 70 - **Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de vente des concessions, des équipements de l'espace cinéraire, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation, tels qu'ils sont proposés dans la délibération ;

2°) d'approuver le principe de la création d'une catégorie de concessions « cavurnes » pour le dépôt des urnes à compter du 1er janvier 2008, ainsi que les tarifs correspondants ;

3°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

4°) de décider que les enlèvements de matériaux encombrants abandonnés sur place seront facturés aux entreprises en fonction du coût avancé par les services de la Ville.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. PARAYRE

n° 71 - **Locations de salles municipales. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs de location des salles municipales gérées par la Direction des Affaires Administratives et des Elections et la Direction de la Vie des Quartiers, tels qu'ils sont présentés dans la délibération ;

2°) de décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté par 44 voix contre 10.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 72 - **Z.A.C. Candolle. Approbation d'une convention de participation.**

Par délibération du 7 mars 2003, la Ville a approuvé le dossier de réalisation de la Z.A.C. Candolle.

MM. Olivier et Cédric DELATOUR, propriétaires dans l'emprise de la Z.A.C. d'un terrain d'une superficie de 693 m², ont fait connaître à la Ville leur souhait de procéder eux-mêmes aux constructions prévues sur ce terrain.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Les dispositions de la loi (S.R.U.) prévoient la possibilité pour les propriétaires particuliers qui souhaitent construire directement dans une Z.A.C. de contractualiser avec la Ville le programme et les modalités financières de participation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de participation à passer avec MM. Olivier et Cédric DELATOURE, afin de définir le programme et les modalités financières de la participation établie à 11 342 € relative à la construction de logements par des particuliers dans l'emprise de la Z.A.C. Bourgogne.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 73 - **Z.A.C. des Halles 2. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

La S.E.M.D.O. est chargée par la Ville, par voie de concession d'aménagement, de la mise en œuvre de la Z.A.C. des Halles 2.

Afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions du projet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 74 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalements. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façade pour un montant global de 2 699 €;

2°) d'approuver la convention correspondante établie avec le propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 75 - **Z.A.C. Bourgogne. Cession foncière à l'aménageur.**

La Ville est propriétaire de plusieurs emprises situées dans le périmètre de la Z.A.C. Bourgogne dont le Conseil Municipal a approuvé la création par délibération du 29 septembre 2006.

Lors de cette même séance, il a décidé de confier l'aménagement de la Z.A.C. à la S.E.M.D.O. par un traité de concession qui prévoit la cession par la Ville des emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'opération à l'euro symbolique.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de déclasser du domaine public communal plusieurs parcelles à usage d'espace vert et anciennement de bains-douches, ainsi qu'à usage de cheminement piéton et d'espace aménagé ;

2°) de décider de céder à l'aménageur de la Z.A.C. Bourgogne, la S.E.M.D.O., lesdites parcelles d'une superficie cadastrale totale de 3 353 m², moyennant l'euro symbolique que le vendeur dispense l'acquéreur de verser ;

3°) d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour le bon aboutissement du projet.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 76 - **Atelier de mécanique. Fixation du coût horaire des interventions extérieures.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de l'heure d'intervention de l'atelier de mécanique à un montant de 34 €;

2°) de décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 77 - **S.O.D.C. Projet C.L.E.O. Déviation des réseaux de chauffage urbain. Constitution d'une commission. Election des membres.**

Dans le cadre du projet C.L.E.O., la Société S.O.D.C., concessionnaire de la Ville pour le réseau de chauffage urbain au nord de la Loire a étudié l'impact de la future plate-forme de tramway sur ses réseaux de distribution.

Cet investissement, d'un coût prévisionnel global de 3 000 000 € H.T., non prévu au contrat initial, modifie l'économie générale de la délégation de service public, et ne peut être amorti sur la durée restant à courir de la concession, ce qui conduit à envisager un avenant de prolongation de la concession.

Conformément au C.G.C.T., il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants afin de constituer la commission chargée d'émettre un avis sur le projet d'avenant de prolongation de la concession à intervenir avec la S.O.D.C.

Bulletins trouvés dans l'urne : 54

Bulletins nuls : 11

Suffrages exprimés : 43

Ont obtenu et sont élus :

Titulaires :

- M. PELLOUX-PRAYER 43 voix
- Mme CHERADAME 43 voix
- Mlle SAUVEGRAIN..... 43 voix
- M. MARTIN..... 43 voix
- M. MARTINEAU 43 voix

Suppléants :

- M. DUPONT..... 43 voix
- M. POISSON 43 voix
- Mme de QUATREBARBES..... 43 voix
- Mme MAUROY 43 voix
- M. BRARD..... 43 voix

M. PELLOUX-PRAYER n° 78 - **S.O.D.C. Chauffage urbain au nord de la Loire. Traité de concession. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 1989, la Ville a décidé de concéder son service public de distribution de chaleur au nord de la Loire à la Société S.O.D.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 7 au traité de concession à passer avec la S.O.D.C. qui a pour objet :

- d'acter le retour d'une partie des biens de la concession à la Ville d'Orléans, (chaufferie Jaurès) d'une superficie cadastrale de 1 389 m², comprenant des bâtiments industriels (chaufferie) et des bâtiments à usage administratif, ces derniers étant désaffectés depuis fin 1997, date de mise en service du réseau de liaison conformément aux dispositions du contrat de concession ;

- de déterminer les travaux à réaliser au préalable pour permettre ledit retour des biens ;

- de définir les modalités de financement des travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 79 - **Gymnase Gaston et Jacques BARTHELEMY. Gymnase André GRESLE. Remplacement du revêtement de sol suite à désordres. Marché de maîtrise d'œuvre. Approbation d'un avenant.**

Les revêtements de sol des salles du gymnase Gaston et Jacques BARTHELEMY et du gymnase André GRESLE ont fait l'objet de désordres qui ont conduit la Ville à des recours auprès des constructeurs.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Pour assurer les travaux de réparation, la maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Christian LARCHER.

Suite au réajustement de ces missions à l'initiative des experts et du maître d'ouvrage, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de M. Christian LARCHER conduisant à une moins-value de 1 289,41 €T.T.C., ramenant donc le montant du marché initial à 19 791,19 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 80 - **Dojo et salle polyvalente Thierry HARISMENDY et Jean-Louis GEYMOND. Convention d'expertise passée avec la Société Francis MOREAU S.A. Résiliation du contrat.**

Il est rappelé qu'à la suite de l'apparition de désordres affectant le dojo Thierry HARISMENDY, la Ville a confié à la Société Francis MOREAU S.A., par contrat en date du 4 février 2003, d'une part une mission « audit technique décennal », d'autre part une mission « gestion du sinistre construction ».

Compte tenu des échanges successifs entre la Ville et la Société Francis MOREAU, il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la résiliation du contrat conclu avec la Société Francis MOREAU S.A., dont le décompte s'élève à - 19 863,64 € et à signer la décision de résiliation correspondante, qui prendra effet à compter de la date de notification de la décision de résiliation.

Adopté à l'unanimité.

RESEaux DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

M. PELLOUX-PRAYER n° 81 - **Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité. Prestations de service. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de fixer à 34 € le tarif horaire d'intervention du personnel d'exécution de la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité ;

2°) de décider que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 82 - **Direction des Espaces Verts. Prestations de service. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification des prestations de service effectuées par la Direction des Espaces Verts ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 83 - **Décorations florales. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification proposée pour la location des décorations florales ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 84 - **Jardin des Plantes. Création de jardins à thème. Demande de subvention auprès de la Région Centre. Approbation d'une convention.**

Au titre du soutien d'opérations de restauration ou de création paysagère portant sur des parcs ouverts au public au moins 100 jours par an, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le versement par la Région Centre d'une subvention d'un montant de 25 084 €H.T. pour la création de quatre jardins à thème au Jardin des Plantes ;

2°) d'approuver la convention à passer avec la Région Centre à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

EAU

M. PELLOUX-PRAYER n° 85 - **Eau potable. Fourniture à la commune d'Ingré. Définition des modalités. Approbation d'une convention à passer avec Ingré et d'un avenant au traité de concession à passer avec la Lyonnaise des Eau.**
M. MARTIN

Malgré l'existence de périmètres de protection, la ville d'Ingré doit abandonner l'ensemble de ses forages d'alimentation en eau potable, compte tenu de la présence de nitrates et surtout de pesticides.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

Compte tenu de l'urgence de la situation, le Conseil Municipal d'Ingré a décidé par délibérations du 26 septembre 2007 de raccorder son réseau d'alimentation en eau potable à celui d'Orléans.

Compte tenu des travaux à intervenir, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la ville d'Ingré et la Lyonnaise des Eaux, relative aux modalités de fourniture d'eau potable à cette commune ;

2°) d'approuver l'avenant n° 7 au traité de concession, à passer avec la Lyonnaise des Eaux, afin de définir les conditions dans lesquelles le concessionnaire assure le financement et les travaux d'extension de l'unité d'ultrafiltration de l'Usine du Val.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPRIÉTÉ

M. PELLOUX-PRAYER n° 86 - **Z.A.C. Coligny. Dénomination de voies.**

Compte tenu de l'avancement des travaux d'aménagement des îlots de logements et de bureaux dans la Z.A.C. Coligny, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les voies nouvelles ainsi qu'il suit :

- Passage Coligny,
- Rue Pierre Gilles de GENNES,
- Allée de la Concorde,
- Rue Jean-François DENIAU.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 87 - **Sanitaires publics. Modification de la convention passée avec la S.E.M.U.P. Approbation d'un avenant.**

La Ville a confié à la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (S.E.M.U.P.), par contrat en date du 6 janvier 1981, la location et la maintenance de sanitaires à entretien automatique dans la Ville d'Orléans. L'avenant n° 8 signé le 13 juillet 2005 fixe l'échéance du contrat au 31 décembre 2007.

Afin d'harmoniser les conventions de mobilier urbain et de lancer l'ensemble des marchés en synchronisation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 9 à la convention de location et maintenance de sanitaires à entretien automatique à passer avec la Société S.E.M.U.P., afin de prolonger la convention du 31 décembre 2007 au 30 juin 2008.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 14 décembre 2007 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 88 - **Voirie. Travaux effectués en régie. Fixation des tarifs d'intervention des services municipaux.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de la Voirie précisés dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 89 - **Droits de voirie. Actualisation des tarifs.**
M. GABELLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des droits de voirie dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE n°90 - **Droits de place. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des droits de place dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 17 décembre 2007

Le Maire,

Serge GROUARD